

Séance du 4 décembre 2012

Convocation du 25/11/2012

L'an deux mille douze, le 4 décembre, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVÉ Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CARDINI Rosaire, CRESTIAN Christine, DUBERNARD Guy, DUBREUIL Mireille, FORNASARI Jean-Claude, LESPORTES Chantal, MARTET Gérard, SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOU Francine, TOFFOLI Lionel, TROUVE Jacky .

Etaient excusés : Messieurs MOIZO Emmanuel, PINÇON Laurent

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et signé.

Monsieur le Maire indique, en complément du point 4, que Madame LESPORTES Chantal est responsable des agents communaux travaillant à l'école.

Ordre du jour de la convocation :

- 1- Plan de prévention des risques
- 2- Organisation des vœux 2013
- 3- Rencontre avec Monsieur le Sous-préfet
- 4- Questions diverses.

1- Plan de prévention des risques

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne relatif à un plan de prévention des risques concernant les retraits et gonflements des argiles. Ce courrier est accompagné d'un projet d'Arrêté préfectoral relatif à ce sujet. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition d'arrêté préfectoral à l'unanimité des membres présents.

Une information concernant les maisons fissurées, sera insérée au prochain bulletin municipal.

2- Organisation des vœux 2013

La présentation des vœux, par le Maire, aura lieu le samedi 5 janvier 2013 à 17h, sous la forme d'un apéritif dînatoire. Toute la population sera invitée, une invitation générale sera jointe au Bulletin municipal qui sera distribué dans le courant de la semaine 51. Une invitation nominative sera envoyée aux nouveaux arrivants (2012). L'installation de la salle se fera le samedi matin, 5 décembre à 10h.

3- Rencontre avec Monsieur le Sous-préfet

Monsieur le Maire rend compte de l'entrevue qu'il a eu avec Monsieur le Sous-Préfet. Elle a porté sur 2 points principaux :

- La DETR 2013 : Il semblerait que compte tenu du contenu tant dans son contenu que dans son volume, la DETR soit accordée à la Commune pour 2013 (Aménagement de l'aire de loisirs).

- Les problèmes liés au fonctionnement du bar : Monsieur le Sous-préfet a pris compte des problèmes concernant cet établissement qu'il se propose de mettre sous surveillance.

4- Questions diverses

a – Remplacement des photocopieurs

Monsieur le Maire présente au Conseil les offres faites par 3 fournisseurs : Après délibération, le conseil retient la proposition de la société Synthèse d'Agen..

b – Aire de loisirs : demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de police. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité (la subvention serait d'un montant de 6000€ environ)

c – Fonds de concours Val de Garonne Agglomération

Monsieur le Maire fait le point sur les divers Fonds de concours attribués à la Commune par Val de Garonne Agglomération. La commune les percevra pour les travaux d'assainissement réalisés en 2012, sur le reste des travaux de l'aire de loisirs qui seront réalisés en 2013. Une demande sera faite pour l'obtention d'un fonds de concours au titre de la voirie (50%) pour la réalisation du chemin de Balesté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d – Prévision d'achats au BP 2013

Le Conseil envisage d'inscrire à l'investissement du BP 2013, les opérations suivantes : achat d'une auto laveuse, mise aux normes de l'installation électrique des bâtiments communaux, achat de panneaux de basket, mise aux normes de l'éclairage public, participation à la construction de la caserne des pompiers de Tonneins, achat de divers équipements techniques.

e – Affaire Palacio

Monsieur le Maire informe le Conseil que le véhicule stationné sur le domaine public au Ldt Sarrau n'appartient pas à Monsieur PALACIO. Monsieur le Maire a pris contact avec le propriétaire qui lui a déclaré enlever le véhicule avant la fin de l'année.

f – Affaire Ryall

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'élagage des peupliers au Ldt Vieux Varès a été réalisé par le propriétaire.

g – Participation de la Commune aux cotisations mutuelles des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de la cotisation pour la garantie Maintien de salaire et la Garantie Complémentaire Santé.

Le Conseil municipal décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de **DIX €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée et de verser une participation mensuelle de **CINQ €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 23 heures 45.